



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels
Gestion Collective

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
Tél : 04.68.11.57.78
Mél : diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
Tél : 04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS 40084
11000 Carcassonne

Réf : 21 RS 101a

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Carcassonne, le 10 mars 2021

La directrice académique des services de l'Éducation
nationale de l'Aude

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscription

**Objet : DEMANDE d'EXEAT rentrée 2021 - mouvement complémentaire –
PJ : formulaire de demande d'exeat à compléter**

Conformément aux instructions ministérielles parues au bulletin officiel de l'Éducation nationale spécial n° 10 du 16 novembre 2020 un mouvement complémentaire est organisé par exeat et ineat directs.

Cette phase intègre les priorités légales de mutation de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 et du décret du 25 avril 2018. Les demandes sont examinées au regard de la situation particulière des agents et en fonction de la situation prévisionnelle des effectifs. L'obtention d'une promesse d'exeat n'implique pas l'effectivité immédiate de la mutation souhaitée, dans la mesure où l'intégration est conditionnée à l'accord du département demandé. Les situations particulières qui ne relèvent pas d'une priorité légale de mutation seront appréciées par les IA-Dasen et pourront le cas échéant se voir bonifiées. Dans l'hypothèse où l'agent n'a pas participé à la phase interdépartementale, les services procéderont au calcul du barème de l'agent dans les mêmes conditions que s'il avait participé à la phase interdépartementale. Les demandes formulées lors de cette phase complémentaire devront être accompagnées des pièces justificatives telles qu'elles sont exigées lors de la phase interdépartementale.

Cette phase d'ajustement permet de résoudre les situations particulières de rapprochement de conjoint non satisfaites ou non connues lors du mouvement interdépartemental tout en respectant l'intérêt du service.

Elle concerne aussi les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle d'un conjoint handicapé, ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade.

Les personnels qui souhaitent quitter le département de l'Aude doivent :

- 1) **Formuler une demande écrite d'exeat** adressée à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude, en précisant le motif invoqué.

Joindre le formulaire Annexe1 dûment complété.

Ces demandes devront obligatoirement préciser les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre l'intéressé(e) rapidement.

Pièces justificatives à joindre selon le type de demande :

- photocopie du livret de famille pour les candidat(e)s marié(e)s ou non marié(e)s ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- attestation d'inscription d'un pacte civil de solidarité,
- attestation de reconnaissance anticipée d'un enfant,
- attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date et le lieu de prise de fonction et si l'intéressé(e) est toujours en poste,
- certificat de scolarité (pour enfants de moins de 20 ans), certificat d'apprentissage,
- dossier MDPH ou preuve de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé,
- dossier médical sous pli cacheté,
- document officiel précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents
- dossier CIMM (compléter formulaire)

2) **Formuler une demande écrite d'ineat** à destination du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du (des) département(s) sollicité(s) ; produire un dossier par département sollicité.

La demande d'exeat de l'Aude et la demande d'ineat pour le ou les départements sollicités, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, devront parvenir

au plus tard le 17 mai 2021

à la

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aude
Division des personnels – Gestion collective
67 rue Antoine Marty - CS 40084
11 000 Carcassonne

ATTENTION :

➤ Se renseigner auprès des services du ou des départements sollicités pour connaître la date limite de dépôt du dossier et des pièces à fournir, la procédure étant différente d'un département à l'autre.

➤ Aucune demande d'ineat ne doit être envoyée directement au département d'accueil.

Les demandes seront transmises par la voie hiérarchique au département sollicité.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN

DEMANDE D'EXEAT

Rentrée scolaire 2021

A envoyer au plus tard le 17 mai 2021 accompagné de la demande écrite et des pièces justificatives nécessaires à la

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude

Division des personnels – Gestion collective

67 rue Antoine Marty - CS 40084

11 000 Carcassonne

Division des personnels
Gestion Collective

Affaire suivie par

M. Xavier ROCHEFORT

Division des personnels

Tél : 04.68.11.57.78

Mél : diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN

Tél : 04.68.11.57.84

rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS
40084
11000 Carcassonne

Réf : 21 RS 101b

Motif de la demande : Rapprochement de conjoint
 Autorité parentale partagée
 au titre de la situation de parent isolé
 Au titre du handicap
 CIMM (ne concerne que les demandes portant sur un département ou une collectivité d'outre-mer (annexe2))
 Convenance personnelle

NOM D'USAGE : Prénom : Né(e) le :
Nom de naissance :
Affectation en 2019/2021 :
Adresse personnelle :
N° de téléphone : Adresse Courriel :
Département(s) sollicité(s) par ordre de vœu :
n°1 n°2
n°3 n°4
n°5 n°6

Situation familiale :

Marié(e) Pacsé(e) Célibataire Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge (âgés de moins de 20 ans au 01/09/2021) :

Situation professionnelle au moment de la demande :

Instituteur Professeur des écoles Echelon au 31/08/2021 :

Position administrative :

Activité Détachement Congé parental

Congé longue durée

Participation aux permutations 2021 : oui non barème : non

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

A, le Signature de l'intéressé(e)

